



A

Monsieur Marc Bury
Maire de Petite-Forêt
80 rue Jean Jaurès
59494 Petite-Forêt

Le 30 octobre 2016

Courrier avec suivi

Objet : Demande de documents administratifs

Monsieur le Maire,

Je vous demande de me faire parvenir dans un délai raisonnable la délibération de la révision ou de la modification du P.L.U concernant la totalité de la zone dite d'autel. Vous avez réduit une zone agricole pour la mettre en zone constructible pour ce qui concerne les parcelles AL 430, AL 432 ET AL 440.

Je vous demande de bien vouloir me transmettre tous les documents comptabilisés au service de l'urbanisme concernant les parcelles surnommées.

Mais aussi la date du lancement de la procédure de révision ou de modification du P.L.U concernant ces parcelles et le plan de masse justifiant ces modifications.

La Sté CREER PROMOTION a acheté aux consorts Traisnel la parcelle AL 440, dans l'unique but de la remettre à la commune de Petite-Forêt en échange des parcelles AL 529, AL 431, et AL 212 en partie. Vous croyez franchement que je n'ai pas compris la finalité de cette transaction !?

Les parcelles de la commune ont une valeur de 162 900 € et l'AL 440, 60 000 € :

↪ La soulte devait être de 102 900 € (162 000 € – 60 000 €).

↪ Au conseil municipal la soute a été fixée à 27 192 €

La perte pour la commune est conséquente puisqu'elle se monte à 75 708 € bruts et nets de :

75 708 € — 27 192 € = 48 516 €.

Vous prenez possession d'une parcelle valant dans l'échange 60 000 € pour une salle des sports excentrés du centre-ville !!! Sauf que, comme l'a dit Mr Lamri (pour lui un échange n'est pas un achat), on ne va pas acheter la parcelle AL 440 si on en pas besoin CQFD !!!

Vous remerciant par avance de votre obligeance je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président



Bernard Morel